

Sujet: [INTERNET] Objet : enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

De : sabine benoist <sabinebenoist@live.fr>

Date : Tue, 23 Oct 2018 20:02:12 +0000

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr " <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

Feytiat, le 23 octobre 2018

Monsieur,

Je souhaite vous faire part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

Je travaille dans la ZAC de la Ribière depuis octobre 2015 et le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait mention de risques d'explosion, d'incendie, d'intoxication par le sulfure d'hydrogène, d'anoxie, de pollution des sols par déversement accidentel de digestats. Je ne pense pas que ces risques soient évoqués par le ministère s'ils ne sont pas réels. Le choix d'une implantation en ville, proche d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap et d'enfants voire de nourrissons (trois crèches situées à quelques mètres) mais aussi d'habitations et de restaurants me paraît particulièrement inadéquat. La mise en proximité d'une industrie à risques et d'un public vulnérable paraît totalement incompatible avec le devoir de protection de ces populations.

Des expériences dramatiques ont déjà eu lieu comme l'explosion en 2001 de l'usine AZF qui produisait des fertilisants agricoles dont les conséquences furent mortelles.

L'entrée de l'ESAT accueillant des travailleurs en situation de handicap se retrouve à quelques mètres du point d'injection du méthane dans le réseau. Il s'agit de risques de déflagration avec incendie, explosion !

Les risques pour la santé sont également multiples et non des moindres ! La qualité de l'air, les nuisances olfactives et auditives, la prolifération de bactéries... peuvent générer des troubles de l'humeur, des céphalées, des nausées, des troubles respiratoires, des troubles du sommeil et perte d'appétit.... ces risques étant décrits par le promoteur lui même.

La question de l'implantation dans une ZAC agro-alimentaire comportant de nombreux restaurants se pose de fait.

De nombreux exemples de conséquences nocives de l'épandage peuvent être cités : un troupeau de vaches est mort cet été, en Mayenne, après avoir brouté un pré comportant une bactérie mortelle pour les animaux, bactérie issue de l'épandage ; à Montpellier, les riverains assistent à une prolifération de mouches, vecteurs potentiels de maladies.

Ce projet est également une source de nuisances chimiques avec notamment un risque concernant les gaz toxiques, plus lourds que l'air, de se retrouver coincés dans les environs, situés même autour de l'eau. Un de ces gaz, l'hydrogène sulfuré, est soluble dans l'eau et très toxique pour la vie aquatique. En plus d'avoir une odeur nauséabonde, ce gaz toxique peut devenir mortel pour l'Homme.

Je ne peux pas croire Monsieur, qu'un tel projet soit envisagé dans cette zone géographique. Les dangers sont tels que je ne peux que faire entendre mon opposition ferme à ce sujet et

souhaite que ce projet ne soit pas autorisé ici.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sabine Benoist

Provenance : Courrier pour Windows 10